

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 30 novembre 2017

Communiqué de presse

Le code de l'énergie, en particulier les articles R 671-1 à R 671-13 et R 221-1 à R 221-30, prévoit que les **prix des produits pétroliers et du gaz** sont révisés chaque mois en fonction notamment de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar constatée lors du mois précédent.

En novembre 2017, ces évolutions ont été caractérisées par :

- ➤ une baisse des cotations de l'essence (+8,50%) et des cotations du gazole (+6,24 %) en raison des tensions constatées au Moyen-Orient et du soutien de l'Arabie Saoudite à la décision de l'OPEP de limiter la production de pétrole,
- > une baisse des cours du butane (-0,87 %),
- ➤ une baisse de la parité euro/dollar (-0,84%).

Les prix maxima à compter du 1er décembre 2017 à zéro heure sont les suivants :

1°/ Pour les carburants routiers :

- Supercarburant sans plomb : 1,42 €/I soit +6 cts/I par rapport à novembre 2017 (1,36 €/I),
 - Gazole routier : 1,20€/I soit +3 cts/I par rapport à novembre 2017 (1,17 €/I).

2°/ Pour la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg, le prix maximum est fixé à 23,26 €, soit une baisse de 11 cts par rapport au mois de novembre 2017.

Pour rappel, les évolutions récentes des prix des produits pétroliers sont les suivantes :

	1 mois (septembre/octobre)	3 mois (juillet-octobre)	6 mois (avril-octobre)
Supercarburant sans- plomb	-2,86 %	+2,26 %	-3,55 %
Gazole routier	+1,74 %	+6,36 %	+0,86 %
Gaz	+3,04 %	+10,55 %	+8,65 %

A titre de comparaison, en France métropolitaine, le prix moyen qui a été constaté en novembre 2017 est de 1,40 €/l pour le supercarburant sans plomb et de 1,27 €/l pour le gazole routier.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 — ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

